



Délinquance juvénile : le cas des viols collectifs

Laurent Mucchielli

► To cite this version:

Laurent Mucchielli. Délinquance juvénile : le cas des viols collectifs. V. Bedin (dir.), Qu'est-ce que l'adolescence ?, Editions Sciences Humaines,, pp. 235-243, 2019, 978-2-9126-0172-8. halshs-02072758v1

HAL Id: halshs-02072758

<https://shs.hal.science/halshs-02072758v1>

Submitted on 19 Mar 2019 (v1), last revised 2 May 2019 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurent MUCCHIELLI

(Lames, UMR 7305, CNRS & Aix-Marseille Université)

« Délinquance juvénile : le cas des viols collectifs »

in V. Bedin (dir.), *Qu'est-ce que l'adolescence ?*, Auxerre,

Editions Sciences Humaines, 2019, pp. 235-243.

Les viols collectifs impliquent des groupes de jeunes hommes de tous milieux, et ne sont pas un phénomène contemporain. L'analyse sociologique permet de dépasser les stéréotypes médiatiques en décryptant les logiques internes aux bandes.

Le phénomène des viols collectifs a surgi dans les médias à la fin de l'année 2000, en liaison avec le débat politique sur l'insécurité et les violences urbaines¹. À travers la figure médiatique des « tournantes », il a été généralement présenté comme un comportement nouveau, en croissance rapide et par ailleurs spécifique aux jeunes de banlieues, c'est-à-dire aux jeunes issus de l'immigration qui résident massivement dans les quartiers pauvres des grandes agglomérations. Par là, ce thème s'est trouvé également relié avec celui de l'intégration ainsi qu'avec des mouvements politiques dénonçant les violences faites aux femmes.

L'analyse sociologique doit pourtant s'écarter d'emblée des jugements moralisateurs et des catégories médiatico-politiques. Elle n'est pas là non plus pour juger qui sont les coupables et les victimes, s'agissant de ce que le droit qualifie comme un crime passible de vingt ans de prison au terme de l'article 222-24 du Code pénal. Il s'agit pour elle de comprendre un phénomène social en essayant d'en évaluer l'ampleur, en étudiant les auteurs, les victimes, leurs relations, les situations et les contextes. Et pour penser son évolution, l'analyse doit nécessairement se tourner vers l'histoire.

¹ L. Mucchielli, *Le Scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*, La Découverte, 2005.

Le viol collectif est un comportement juvénile qui traverse toute l'histoire des sociétés urbaines. Dans son étude de la violence dans les villes françaises à la fin du Moyen Âge, Nicole Gonthier écrit par exemple que « le viol, et surtout le viol collectif, se pratique de façon obsédante² ». À l'époque, on pratique le rapt de femmes à des fins de viols collectifs, en particulier dans les milieux estudiantins. Pour cette historienne, la situation est liée au déséquilibre des sexes, au contrôle des jeunes femmes par leurs familles et à l'étroitesse du marché matrimonial, situation qui provoque une misère sexuelle chez les jeunes hommes célibataires et peu argentés. Dans ce contexte mais aussi dans le cadre de ces sociabilités juvéniles, le viol collectif peut être compris comme « un rite de virilité entre jeunes mâles, comme une de ces orgies bachiques qui sanctionnaient jadis les initiations ».

La figure des blousons noirs

Beaucoup d'autres exemples pourraient être produits, sur des périodes plus ou moins anciennes. Attardons-nous ici sur les années 1960 car il existe un important corpus de recherches sur la délinquance juvénile, produites notamment au centre de recherches de l'éducation surveillée à Vaucresson³.

À cette époque, le débat public est marqué par le surgissement de la figure des « blousons noirs »⁴. Et parmi les choses les plus graves qui leur sont reprochées figurent précisément les viols collectifs (« viols en réunion », selon la catégorie juridique). En témoigne par exemple cet article de presse dans lequel on lit : « Le bilan du premier semestre 1966 – une soixantaine de procès – révèle une nouvelle poussée du fléau. Un garçon drague, “lève” une fille. Généralement dans une fête foraine, un club de jeunes. Il offre le déplacement motorisé vers un second lieu de plaisir. Parfois, c'est sa petite amie qu'il immole ainsi à la bande. Dans un square, un bois. Dans une résidence secondaire de banlieue. Le plus souvent, une cave d'un grand ensemble. (...) Les violences qui suivent confondent. Tantôt l'acte se déroule en communauté, tantôt la bande fait passer isolément chaque partenaire près de la victime. Les voyeurs se dissimulent aux alentours. Presque toujours les scènes sont

² N. Gonthier, *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes, XIII-XVI^e siècle*, Brépols, 1992.

³ L. Mucchielli, « Regard sur la délinquance juvénile au temps des Blousons noirs », *Adolescence*, 2009, n° 41.

⁴ M. Mohammed, L. Mucchielli (dir.), *Les bandes de jeunes, des Blousons noirs à nos jours*, La Découverte, 2007 ; L. Bantigny, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des Trente Glorieuses à la guerre d'Algérie*, Fayard, 2007.

enregistrées au magnétophone. Fréquemment, l'avilissement de la “bécasse”, du “boudin”, termes employés par les jeunes crapules, s'accompagne de véritables tortures⁵. »

Un scénario stéréotypé

Magistrats et chercheurs tentent à l'époque d'analyser ce phénomène qu'ils croient déjà nouveau. Au début des années 1970, le directeur du centre de Vaucresson, Henri Michard, fait le bilan d'une décennie de réflexion.

Il caractérise d'abord les faits : « Le scénario est relativement stéréotypé. Il se déroule en deux temps. En un premier temps, il y a recherche et “accrochage” de la victime, par des procédés divers (...). En un deuxième temps, la fille est emmenée dans un lieu solitaire : bois, terrain vague, garage, cave, appartement inoccupé. Elle est contrainte d'avoir des rapports avec chaque garçon devant l'ensemble de la bande⁶. » L'usage de l'alcool et surtout la pression de conformisme du groupe (ne pas se « dégonfler » et perdre la face devant les autres) jouent un rôle très important.

H. Michard précise qu'il s'agit généralement de petits groupes de grands adolescents. Certains sont déjà connus de la justice, mais pas comme agresseurs sexuels. Quelques-uns ont par ailleurs une petite amie qu'ils traitent tout à fait normalement. Autrement dit, il s'agit d'une pratique collective spécifique. H. Michard évoque aussi une dimension initiatique du viol collectif puisqu'il constate que, pour la plupart de ces jeunes, c'était la première expérience sexuelle. Il précise : « Dans cette perspective, le viol en réunion pourrait être considéré comme un processus pathologique permettant de franchir une étape normale de la socialisation. »

Ces pratiques ne sont donc pas nouvelles. Contrairement à de nombreuses affirmations, rien n'indique par ailleurs qu'elles soient en augmentation (voir l'encadré sur la mesure statistique).

Le système de normes propres aux bandes

Dans un échantillon de dossiers judiciaires que nous avons dépouillés en région parisienne (affaires jugées au début des années 2000, impliquant une cinquantaine d'auteurs), on retrouve la plupart des caractéristiques sociodémographiques dégagées dans les périodes

⁵ P. Accoce, « Le syndrome du barlu », *L'Express*, 12 septembre 1966.

⁶ H. Michard, *La Délinquance des jeunes en France*, La Documentation française, 1978.

antérieures : les auteurs de viols collectifs proviennent de milieux pauvres, de familles nombreuses, ont des parcours scolaires d'échec ou de marginalisation, sont pour plus de la moitié d'entre eux inactifs au moment des faits (la plupart des autres sont encore scolarisés) et une petite moitié a déjà été condamnée pour des délits mineurs (vols, bagarres, outrages à policiers, usages ou usages-reventes de stupéfiants) et pratiquement jamais pour des viols. Que les jeunes qui habitent aujourd'hui les quartiers populaires soient donc majoritairement « d'origine étrangère » ne change rien à l'affaire. Aujourd'hui comme hier, la pratique des viols collectifs dans les quartiers pauvres des grandes agglomérations doit se comprendre à travers l'analyse des bandes et de leurs systèmes de normes propres⁸.

Lorsque des fragilités familiales et surtout la marginalisation scolaire affectent les jeunes garçons, dans des quartiers populaires où la sociabilité juvénile est par ailleurs intense dès l'enfance, la bande et ses normes « virilistes » peuvent offrir un refuge et un mode de revalorisation⁹. En y faisant preuve de courage physique et d'intelligence (avoir du « vice », disent les jeunes), en défiant les adultes (en particulier quand ils représentent des institutions), un adolescent peut se bâtir très rapidement une réputation et acquérir du « respect » parmi ses pairs. Selon l'orientation générale de la bande, la place du jeune dans sa dynamique interne et les relations de la bande avec son environnement (avec les autres bandes mais aussi avec les institutions et en particulier la police), il s'engagera alors plus ou moins fortement dans des conduites rebelles et des pratiques délinquantes.

Dans les viols collectifs, la bande (composée de jeunes âgés de 15 à 25 ans) rencontre une victime vulnérable, connue par avance, ainsi qu'une situation propice. La victime est généralement une adolescente (âgée de 15 à 18 ans), isolée sur le plan relationnel, en conflit avec sa famille, qui se met à fréquenter des groupes d'adolescents plus âgés, dont elle sait pourtant que ce sont des « mauvais garçons » (« lascars », « racailles »), et y affiche son émancipation pour être rapidement intégrée, ayant notamment des relations sexuelles avec tel ou tel d'entre eux. Ce comportement amène alors les adolescents à se déculpabiliser en considérant la jeune fille avec mépris (« elle savait ce qu'elle faisait », « elle l'a bien cherché »)¹⁰. Un jour, dans une situation propice et pour un prétexte plus ou moins futile, un leader de la bande passe à l'acte et entraîne les autres avec lui. Tel est, schématiquement résumé, le principal scénario social qui se perpétue parfois encore de nos jours mais qui n'est

⁸ M. Mohammed, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Presses Universitaires de France, 2011.

⁹ D. Welzer-Lang, « Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France », *VEI Enjeux*, n° 128, 2002.

¹⁰ C. Hamel, « Faire tourner les meufs. Les viols collectifs : discours des médias et des agresseurs », *Gradhiva*, n° 33, 2003.

ni nouveau dans l'histoire de la société française ni, comme on va le voir, spécifique aux quartiers pauvres.

Le stéréotype médiatique qui voit dans les viols collectifs une spécificité des jeunes « issus de l'immigration » constitue une double erreur. Tout d'abord, à d'autres époques, des bandes d'adolescents habitant les quartiers populaires ont eu des comportements similaires. Cela n'a donc pas à voir avec l'origine de leurs parents, ni avec leur religion, ni avec leur éducation. C'est parce que le mécanisme de formation des bandes joue beaucoup plus dans les quartiers pauvres des grandes agglomérations que les viols collectifs y sont plus nombreux. Et comme les jeunes habitant ces quartiers sont aujourd'hui massivement « issus de l'immigration », il n'est pas surprenant qu'une partie d'entre eux soit impliquée dans les diverses formes de délinquance juvénile, notamment les délinquances en bande.

Affirmer devant les autres sa virilité

Ensuite, les commentaires habituels ignorent que les viols collectifs se produisent également dans d'autres contextes sociaux. De nombreux travaux contemporains analysent par exemple ce phénomène sur certains campus universitaires américains. Il s'agit ici de « fraternités étudiantes » regroupant le plus souvent des jeunes hommes issus des classes moyennes, voire des milieux très aisés, et à la peau blanche¹¹. Par ailleurs, on peut lire dans la presse que des procédures judiciaires pour viol en réunion mettent en cause des policiers (notamment à l'encontre de jeunes prostituées) ou des surveillants de prison (à l'encontre de détenues). En 2004, une affaire dramatique mettait en cause non pas des jeunes de banlieues mais de jeunes pompiers. La presse en faisait ce récit. À Marseille, une jeune fille de 15 ans sort avec un pompier de 22 ans. La jeune fille est en rupture de ban, elle a fui ses parents, elle s'affirme notamment dans la recherche de la compagnie d'hommes plus âgés et d'apparence virile. Quelque temps après, son petit ami la livre à dix de ses collègues qui la violent dans leur caserne, non sans avoir payé celui qui s'est ainsi mué en proxénète. La jeune fille se suicidera quelques semaines plus tard¹².

Il convient donc d'élargir le cadre de l'interprétation sociologique. Le viol collectif est un phénomène de groupes de jeunes hommes qui traverse l'histoire et tous les milieux sociaux. Comme l'avait bien vu Pierre Bourdieu : « Nombre de rites d'institutions, scolaires

¹¹ P. Sanday, *Fraternity Gang Rape : Sex, Brotherhood, and Privilege on Campus*, New York University Press, 1990. Pour un panorama international plus large, voir M. Horvath, J. Woodhams (dir.), *Handbook on the study of multiple perpetrator rape*, Routledge, 2013.

¹² Voir *Le Monde* et *Libération* du 28 juillet 2004.

ou militaires notamment, comportent de véritables épreuves de virilité orientées vers le renforcement des solidarités viriles. Des pratiques comme certains viols collectifs des adolescents – variante déclassée de la visite collective au bordel, si présente dans les mémoires d'adolescents bourgeois – ont pour fin de mettre ceux qui sont à l'épreuve en demeure d'affirmer devant les autres leur virilité dans sa vérité de violence, c'est-à-dire en dehors de toutes les tendresses et de tous les attendrissements dévirilisants de l'amour¹³. »

Au cours des années 1990, une tendance à « l'ethnisation » des rapports sociaux s'est beaucoup développée dans la société française. Depuis le début des années 2000, l'idée d'un lien « évident » entre délinquance et immigration se banalise dans le champ médiatico-politique où l'on se préoccupe de moins en moins des recherches en sciences sociales, quand on ne les tient pas dans le plus grand mépris ¹⁴. Enfin, la stigmatisation des jeunes issus de l'immigration n'a cessé de s'amplifier, d'abord à travers le débat sur les violences urbaines et l'insécurité, puis à travers le thème des violences faites aux femmes (dont le viol collectif a paru la manifestation exemplaire) et enfin avec celui du « retour de l'antisémitisme ».

Or, ces lectures globalisantes à la mode s'avèrent particulièrement réductrices et simplificatrices. Elles évacuent les dimensions sociales et politiques des comportements, autant que les problématiques individuelles ou encore les spécificités régionales et locales. Dans le cas des viols collectifs, nous avons vu qu'elles ignorent l'histoire, mais aussi les problématiques spécifiques de l'adolescence, de la construction des identités sexuelles et des rapports de sexe. Elles méconnaissent également les dynamiques des sociabilités masculines juvéniles. Elles empêchent en réalité de comprendre aussi bien les auteurs que les victimes. Interdisant de faire les bons diagnostics, elles empêchent donc aussi d'agir efficacement pour prévenir la reproduction de ces crimes.

¹³ P. Bourdieu, *La Domination masculine*, Seuil, 1998.

¹⁴ L. Mucchielli, « Immigration, délinquance et terrorisme : erreurs et dangers d'une assignation identitaire persistante », in Blanchard P., Bancel N., Thomas D. (dir.), *Vers la guerre des identités ?*, La Découverte, 2016.

Ce que disent les statistiques

Dans le débat public, les chiffres généralement présentés sont les statistiques administratives, commentées le plus souvent avec naïveté, c'est-à-dire sans connaissance de leur mode de production¹⁵. En l'espèce, la plupart des journalistes utilisent les statistiques de police et de gendarmerie, qui présentent une nomenclature de 107 postes, le n°47 étant « Viols sur des mineurs ». Mais la statistique policière ne précise pas s'il s'agit de viols individuels ou collectifs. Présenter ce chiffre comme une mesure des viols collectifs constitue donc une erreur, d'autant plus importante à signaler que les viols individuels commis sur des mineurs relèvent d'une autre logique que celle des viols collectifs et impliquent le plus souvent l'entourage familial de la victime¹⁶. Par contre, la statistique judiciaire, méconnue dans le débat public, distingue bien les deux types de viols. Depuis 1984, elle indique chaque année le nombre et la nature des condamnations inscrites au casier judiciaire. Parmi elles, figurent les « viols commis par plusieurs personnes ». Le dernier chiffre publié est celui de l'année 2016. Le nombre de condamnations pour viols collectifs oscille selon les années entre 80 et 190 condamnations. Sur une période de 32 ans, on ne constate aucune tendance d'évolution, si ce n'est une baisse sur la période la plus récente.

L'idée selon laquelle les viols collectifs constitueraient un phénomène en augmentation continue dans la société française n'est pas vérifiée. S'il n'y avait pas eu une remontée entre 2001 et 2004 (soit au moment de la dénonciation nouvelle de ces crimes dans le débat public), on pourrait même soutenir que c'est le contraire qui est vraisemblable, les chiffres les plus élevés étant atteints au début des années 1980. S'agissant de très petits chiffres, la conclusion la plus raisonnable est donc celle d'une stabilité globale du phénomène sur les trente à quarante dernières années. Au demeurant, cette stabilité est d'autant plus remarquable que, par ailleurs, la société française a opéré une véritable mutation dans son rapport à la violence sexuelle au cours des trente dernières années, encourageant socialement et pénalement la dénonciation de pratiques jadis considérées comme bien moins graves et relatives à des lieux de la vie sociale (la famille, l'institution scolaire, les associations encadrant la jeunesse, l'Église) dans lesquels la justice pénétrait peu¹⁷. Cette mutation s'est traduite dans l'envolée de tous les types de condamnations pour crimes sexuels dans la statistique judiciaire à partir des années 1980, à l'exception précisément des viols en réunion. Enfin, le seul indice fourni par les enquêtes de victimation dément lui aussi l'idée d'augmentation dans le temps dans la mesure où les jeunes femmes actuelles ne dénoncent pas davantage de faits que ne le font les femmes âgées évoquant leur jeunesse¹⁸.

¹⁵ Ph. Robert, R. Zauberman, *Mesurer la délinquance*, Presses de Sciences Po, 2011.

¹⁶ V. Le Goaziou, *Le viol. Aspects sociologiques d'un crime*, La Documentation française, 2011.

¹⁷ L. Mucchielli, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Fayard, 2011.

¹⁸ M. Jaspard et alii, *Les Violences envers les femmes en France*. La Documentation française, 2003, p. 220.

Ce constat est à rapprocher de celui qui concerne plus globalement la délinquance des jeunes ¹⁹. L'affirmation selon laquelle les délinquants sont « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents » est en effet l'un des plus vieux et des plus répandus poncifs du débat public français. L'un des plus vieux car il remonte au milieu du 19^{ème} siècle et se répète de génération en génération ²⁰. L'un des plus répandus car on le retrouve non seulement au cœur des discours sécuritaires cherchant en permanence à dramatiser la situation (pour mieux imposer leurs « solutions »), mais aussi dans le discours de nombreux professionnels. Souvent, cette affirmation vient en effet fournir l'illusion d'une explication face à la fatigue professionnelle et au sentiment d'impuissance qu'éprouvent logiquement ceux qui prennent en charge les population les plus fragiles et voient les mêmes problèmes se reproduire sans cesse ²¹.

LM

¹⁹ L. Mucchielli, « L'évolution de la délinquance des mineurs et de son traitement pénal », *Les Cahiers Dynamiques*, 2013, n°1.

²⁰ J.-J. Yvarel, « De Gavroche aux blousons noirs : la construction de la délinquance juvénile comme problème public », in L. Mucchielli (dir.), *La délinquance des jeunes*, La Documentation française, 2015.

²¹ L. Mucchielli, « Des délinquants 'de plus en plus jeunes et de plus en plus violents' : sociologie d'une prénotion », *Délibérée*, 2017, n°1.